



CHAMPAGNY-EN-VANOISE

Marché artisanal nocturne

MERCREDI 19 AOÛT 2026

— de 15h00 à 20h30 —

Bulletin d'Inscription



CONTACT



04 79 55 06 55



www.champagny.com



event.champagny@la-plagne.com

BULLETIN D'INSCRIPTION - MARCHÉ DU MERCREDI 19 AOÛT 2026

NOM Prénom :

Structure :

Adresse :

Tel : E-Mail :

Désire participer au marché du mercredi 19 août 2026 dans la limite des places disponibles.

Pour les professionnels : n° d'identification (SIREN, MSA):

Pour les associations : n°RNA (anciennement Waldec):

Nature des marchandises vendues (**obligatoire**) :

.....

A besoin de : Electricité, puissance en kw : Autre.....

Critères et besoins pour votre emplacement	Tarif	Quantité	TOTAL
Emplacement (2m de long)	10€		
Location de table (220cm*70cm) et chaise	5€		
Location d'une tente (3m*3m) Soit 4m linéaire = 2 emplacements nécessaires	10€		
Véhicule sur le stand *	10€		
TOTAL INSCRIPTION			

Précision / commentaires :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

* Si cette option n'est pas cochée, tout véhicule devra être stationné en dehors du marché.

Par la présente inscription, je reconnais avoir pris connaissance du règlement du marché et déclare l'accepter sans aucune restriction.

Fait le à

Signature :

Pièces à fournir au plus tard le jeudi 12 août 2026 :

- Bulletin d'inscription et règlement pour le marché
- Chèque de caution de 30€ (à l'ordre de l'OTGP - Champagny-en-Vanoise) - sauf exception (voir article 4 du règlement)
- Photocopie d'une pièce d'identité
- Attestation d'assurance de responsabilité civile

Les professionnels devront fournir une photocopie :

- de l'extrait Kbis datant de moins de 3 mois (ou autre MSA).
- de la carte permettant l'exercice d'une activité ambulante (sauf cas particuliers).

- Les participants **non-professionnels** devront fournir une attestation sur l'honneur, précisant qu'ils non pas participé à plus de 2 ventes au déballage durant l'année en cours. De plus, les associations devront fournir une photocopie du récépissé délivré par la préfecture.

À retourner à : Office de Tourisme - 7 place du Centre - 73350 Champagny-en-Vanoise

Marché du mercredi 19 août 2026 - Règlement général

Article 1 : L'Office de Tourisme de la Grande Plagne - site de Champagny-en-Vanoise organise **un marché artisanal et de produits régionaux le mercredi 19 août 2026 de 15h à 20h30** dans le centre du village.

Article 2 : Le marché s'adresse aux participants **non-professionnels et professionnels** qui proposent à la vente des produits artisanaux, alimentaires, vestimentaires, etc... en relation avec le milieu artisanal et les produits régionaux. **Le cas échéant**, l'organisateur se réserve le droit de refuser la vente de certains objets ne rentrant pas dans les conditions suscitées.

Article 3 : Emplacement :

L'organisateur attribue les places selon les critères et besoins renseignés par l'exposant.

Un emplacement représente au minimum **2 mètres par 2 mètres**. **Chaque exposant peut ainsi choisir la longueur qu'il souhaite, dans la limite de 8 mètres linéaires**. Si la longueur du stand est supérieure, l'exposant prendra contact avec l'organisateur en amont de la manifestation afin de déterminer avec ce dernier si un emplacement plus important peut être implanté dans la zone du marché. Si cette démarche n'est pas effectuée, l'Office de tourisme de la Grande Plagne – site de Champagny-en-Vanoise **se réserve le droit de refuser le placement de l'exposant le jour du marché**.

En cas de non-respect des critères de votre emplacement (définis sur le bulletin d'inscription), l'organisateur facturera le supplément correspondant.

Article 4 : Caution :

Son montant est de 30€ (à joindre à ce bulletin pour valider l'inscription), elle est restituée le jour du marché.

Pour tout exposant dont l'inscription est supérieure ou égale à 30€, le règlement fait office de caution.

En cas d'absence le jour du marché, l'Office de Tourisme de la Grande Plagne – site de Champagny-en-Vanoise, se réserve le droit d'encaisser la caution.

Il n'est perçu aucun droit supplémentaire sur le montant des ventes réalisées au cours du marché.

Article 5 : Dans la mesure du possible, l'exposant devra prévoir son propre matériel (tables, chaises, tente, éclairage, enrouleurs...).

S'il ne dispose pas du matériel nécessaire, il devra le préciser sur le bulletin d'inscription. L'organisateur met en location le matériel manquant dans la limite de ses possibilités. Table & Chaise : 5€ / Tente : 10€.

La location d'une tente implique la location de deux emplacements.

La structure devra prévoir le matériel adapté en fonction des conditions météorologiques : en cas de pluie, des équipements permettant de s'abriter devront être prévus; en cas de forte chaleur, comme lors des éditions précédentes, il conviendra de prévoir des réserves d'eau ainsi que des dispositifs de protection contre le soleil (ombrage, parasol etc.).

Article 6 : Conditions d'inscription :

L'inscription ne sera effective qu'après la réception du bulletin d'inscription accompagné de l'ensemble des documents demandés y compris le droit d'inscription et la caution (sauf exception), **au plus tard le 12 août**. A défaut, l'organisateur se réserve le droit de refuser la participation de l'exposant.

Tous les participants devront fournir la photocopie d'une **pièce d'identité ainsi qu'une attestation de responsabilité civile**.

Les professionnels devront fournir un extrait Kbis datant de moins de 3 mois s'ils sont inscrits au registre du commerce et des sociétés et la carte permettant l'exercice d'une activité ambulante (sauf cas particuliers). Le cas échéant, fournir une photocopie de tout autre document permettant l'identification de l'entreprise (par exemple, l'affiliation à la MSA, ...).

Les participants non-professionnels (particuliers, associations), fourniront une attestation sur l'honneur précisant qu'ils n'ont pas participé à plus de 2 ventes au déballage durant l'année en cours. Les associations y ajouteront également une photocopie du récépissé délivré par la préfecture.

Dans le souci de proposer des stands diverses et variés, l'organisateur se réserve **le droit de refuser une inscription si trop d'exposants aux produits similaires sont déjà inscrits au marché**. Ce choix sera opéré selon la date d'inscription.

Article 7 : L'organisateur accueillera les exposants et désignera les emplacements **à partir de 13h.**

Article 8 : L'Office de Tourisme de la Grande Plagne – site de Champagny-en-Vanoise prévoit une animation sur le marché (musique ou spectacle) et assurera la promotion (affiche, presse) dans la région proche.

Article 9 : Conditions d'annulation :

Tout exposant peut annuler sa participation dans un délai de 4 jours avant le marché, soit **le 15 août au plus tard.**

L'organisateur remboursera l'inscription.

Hors délai : l'organisateur se réserve le droit d'encaisser la caution ou l'inscription selon l'article 4.

Article 10 : Droit à l'image :

Par sa participation au marché artisanal, le participant renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

